RÉPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Arrêté n° DP-3CG-LHER-2024018

Objet: Autorisation de voirie - Alignement individuel

Communauté de Communes Cœur de Garonne Siège social – 31, Promenade du Campet – BP 40095 31220 CAZERES-SUR-GARONNE

Siège administratif:

Maison du Touch – 12, Rue Notre Dame - 31370 RIEUMES

Tél: 05.61.91.94.96

Réf. 2024/VOIRIE/MMB/447

ARRETÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT INDIVIDUEL

LE PRÉSIDENT

VU la demande reçue en date du 28/05/2024 par laquelle le cabinet G.O. METRES représentant M. Michel VETTORI.

demeurant

44, avenue Pierre Marty - 31390 CARBONNE

demande

L'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Voir communale: Chemin de Padoueng VC; Commune de LHERM

au droit des parcelles cadastrées section A ; Parcelle(s) numéro(s) 619

- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'arrêté préfectoral du 24/11/2016 portant fusion des Communautés de Communes du Savès, de la Louge et du Touch, et du Canton de Cazères,
- VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

2.1- Contexte juridique

L'alignement individuel n'a pas pour vocation de délimiter la propriété de la personne publique.

L'arrêté d'alignement individuel constate la « limite de fait » de la voie, c'est-à-dire son emprise totale, y compris les éléments accessoires (trottoir, fossé, accotements...) tels qu'ils existent au moment de la demande au droit d'une et une seule propriété privée.

L'alignement individuel est un acte purement déclaratif qui est sans effet sur les droits de propriété de la personne publique et du riverain et peut ne pas correspondre à la limite réelle de la propriété.

2.2 Détermination de l'alignement individuel

 Par le croquis matérialisant la limite BLEU sur le plan ci-joint annexé et conforme à l'alignement demandé.

ARTICLE 2 - Formalités d'Urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ou d'obtenir l'autorisation de clôture prévue aux articles L 441-1 et suivants du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 - Validité de l'arrêté

L'arrêté est valable tant qu'un fait nouveau ne vient pas modifier l'état des lieux (CE contentieux 26/05/2004 n°249157).

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable sans indemnités. Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée à un tiers.

Fait à Le Fousseret, le 16/07/2024

Le Responsable du service, Par délégation de signature

Laurent TEREYGEOL

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de LHERM pour information et affichage

Le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour diffusion

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

ANNEXE: PLANS

PLANS Ridensa idendingan (sches / pamas i kentaba) Ridensa / scheduk) Putensa idensaride Légande lopographique V.C. " Chemin de Padoueng " PLAN CONCOURANT A LA DELIMITATION GÉOMÈTRES-EXPERTS DE LA PROPRIETE DE LA PERSONNE PUBLIQUE Lieu-dit: "Lespitau" Commune de LHERM Département de la Haute-Garonne SA.R.L. G.O.METRES • GEOMETRES EXPERTS 44, seeme Pierre Marty - 31390 CARBOUNEE 70, albest Jean Jaures • 31000 TOULOUSE 702, boolievand Peytamont - 31500 MUREE 703, boolievand Peytamont - 31500 MUREE 705, boolievand Peytamont - 31500 MUREE 706, 1818414 g.o.metres@orange.fr / www.goometres.fr l'ableau de Coordonnées Parcelle nº619 Section A Propriété VETTORI Dressé le 27/09/2024 par JC-JPDM Dessier n° 12578 Echelle: 1/300 Format A3 (Manoped 90 Nº619 L.Mme VETTORI Michel et Fabierne Contenance Cadastrale=11a55ca 8 La limite définie par les points 50-55 résulte de la délimitation du territoire de la commune de LHERM réalisé la 08/07/1807. La borne 50 résulte de la délimitation du domaine public concernant la V.C n°5 commune de LABASTIDETTE étable par M. Civier CASTEX, géométre-expert à CARECNAE (31), le 09003/2023 (réf. 12334). Commune de LABASTIDETTE Section B Nº392 Prop: Commune de LABASTICETTE Company was

N*620

Nº618

Commune de LABASTIDETTE Section B N*393

VC me Compasses

all a